

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Mardi 26 mai 2020 sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire**

Présents : JARNO Claude – BADOUAL Claudie – CADORET Philippe – CORBEL Jean – Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans- GUEZENNEC Bruno – JAFFRE – DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE GRAS Jean – Marc – LE GUEN Karine – LE HETET - Martine – MARTIN Isabelle – MOIZAN – DUDORET Sabrina – NAYEL Christian – PAYEN - Christian – PRIGENT Marie – REPOSEUR Georges – Henri – SIMON Nadine – THILL Noémie - TORTELLIER Erik – TRAISET Mathieu.

Absentes excusées Néant Pouvoirs : Néant Secrétaire de séance : PRIGENT Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

---

**1 – Choix du lieu de réunion et Hommage à un adjoint décédé :**

La présente séance est la 1<sup>ère</sup> de la mandature 2020/2026. Elle a pour objet principal l'installation du nouveau conseil municipal. Conformément à la circulaire préfectorale du 15/05/2020, elle se tient à titre dérogatoire dans la salle communale du Petit bois en CAMORS au lieu et place de la salle du conseil en Mairie (superficie pour les gestes barrières et accueil d'un public possible, même restreint)

Ce changement a été déclaré aux services préfectoraux du MORBIHAN pour validation. Reçue le 19/05/2020.

Avant de débiter les opérations de vote pour les postes de Maire et d'adjoints, Monsieur Claude JARNO, Maire sortant, invite les membres de l'Assemblée à respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Jacky MAQUOY, adjoint aux travaux, décédé le 02/04/2020.

**2 – Détermination du nombre de postes d'adjoint :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, par un vote à mains levées ayant donné les résultats suivants : 23 voix pour

Le Conseil Municipal décide la création de cinq postes d'adjoints.

**3 – Election du Maire et des Adjointes :** Le procès – verbal est affiché à la porte de la mairie.

Maire sortant réélu = Claude JARNO

1ère adjointe = Christelle JAFFRE – DANET Affaires scolaires et sociales – Petite enfance - CCAS

2ème adjoint = Jean – Jacques CORBEL Budget, Finances – Vie économique - Environnement

3ème adjoint = Isabelle MARTIN Communication – Culture et Patrimoine

4ème adjoint = Joël LE BOURDIEC Vie associative et sportive – Jeunesse -Tourisme

5ème adjoint = Jacky DIGARD Travaux et Urbanisme

la lecture de la Charte de l'élu local a été faite.

**4 – Indemnités de fonction au Maire et Adjointes :**

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Population (habitants) de 1000 à 3499

Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 51.6%

S'agissant des adjoints, vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions de la part du Maire aux adjoints, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement de leurs indemnités. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide par un vote à mains levées ayant donné les résultats suivants : 23 voix pour

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire de la façon suivante :

Population (habitants) de 1000 à 3499

Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : 19.8%

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

**5 – Délégation du Conseil municipal au Maire :**

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT qui permet de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, vu l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote à mains levées ayant donné les résultats suivants : 23 voix pour, Le CM DÉCIDE de déléguer à Mr Le Maire pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants : 29 alinéas de l'article L 2122-22 du CGCT.

## 6 Informations diverses :

☞ Demande d'honorariat pour deux adjoints au Maire par courrier du 13/05/2020 adressé au Préfet du MORBIHAN : Jacky MAQUOY et Sylviane JAUBERT.

### ☞ Gestion de la crise du COVID – 19 à CAMORS

- Déclenchement du Plan Continuité de l'Activité – PCA : Maintien des activités indispensables à la mission de service public et même plus car il n'y a pas eu d'interruption d'activités via la mise en place du télé – travail lorsque le service le permettait et du présentiel lorsque c'était nécessaire ou selon les équipements.
- Au moment du dé- confinement, rédaction du Plan de Reprise d'Activités et envoi pour approbation au Comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du MORBIHAN ainsi qu'à la médecine préventive du travail avec le protocole sanitaire par unité de travail.

☞ Opération « masques grand public » grâce tout d'abord à un don de tissus par Mr et Mme BENSADOUN de CAMORS. Puis, à l'initiative de leur fille, Madame Déborah MORICE, environ 20 bénévoles se sont retrouvés en Mairie pour la fabrication de 3350 masques en tissu au profit des habitants de la commune. Les distributions ont eu lieu les 13 et 16 mai avec le concours d'élus municipaux. La Municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes investies dans ce beau geste solidaire et essentiel pour préserver la santé de nos concitoyens.

### ☞ Remerciements de la chambre d'agriculture de VANNES pour le motif suivant :

Avoir sollicité et obtenu une dérogation préfectorale afin que le marché hebdomadaire du vendredi puisse se poursuivre sur la Place de l'église. Ce geste a été apprécié par les professionnels dans le cadre d'un soutien à l'activité économique en période de crise sanitaire du corona virus. Les producteurs locaux ont pu conserver un lien avec leurs clients et conserver des débouchés.

Séance levée à 21 h 15.

Le 26 mai 2020  
Le Maire,

Claude JARNO

